

# Association Nationale des Collectivités sans OGM

Le Thor, le vendredi 2 août 2013

COMMUNIQUE

## **Oui, les OGM mettent en péril la santé humaine, la santé animale et l'environnement**

Le Conseil d'Etat vient d'annuler jeudi 1<sup>er</sup> août la mesure d'urgence, prise le 16 mars 2012 par le gouvernement français, qui suspendait la mise en culture du maïs MON 810 de la multinationale des biotechnologies Monsanto.

Cette décision intervient alors que Monsanto a récemment acté qu'il n'y avait pas de marché pour eux en Europe, et annoncé qu'elle allait retirer toutes ses demandes d'homologations (en cours) de nouvelles cultures OGM dans l'Union européenne, à l'exception du maïs MON810.

L'association nationale des collectivités sans OGM, qui rassemblent les élus opposés aux essais et aux cultures OGM, est scandalisée par cette décision.

S'appuyant sur l'article 2 de la loi française du 25 juin 2008 relative aux OGM, qui stipule qu'on ne peut nuire « *à l'intégrité de l'environnement et à la spécificité des cultures traditionnelles et de qualité* », elle attend du gouvernement des mesures d'interdiction définitive des cultures d'OGM et non seulement « le maintien du moratoire sur la mise en culture de semences OGM ». Une décision doit très vite intervenir, avant les prochains semis début 2014.

En effet, la coexistence entre productions sans OGM et productions OGM est impossible. Il a été montré que les productions OGM contaminent les chaînes alimentaires, par les pollens et les graines transgéniques, mais aussi par les pesticides très liés à ces OGM, pesticides nuisibles à la biodiversité et à la santé. Les premières victimes sont les cultures biologiques, les semences paysannes et les productions apicoles qui, une fois contaminées par les OGM, ne peuvent plus être commercialisées.

L'ANCSOGM continuera à se battre pour l'interdiction du maïs MON810, seul OGM actuellement cultivé en Europe, couvrant moins de 1% de l'ensemble des champs du continent européen et à promouvoir et défendre la biodiversité ainsi qu'une agriculture paysanne et biologique, en France et dans le monde, seule à même de garantir sur le long terme la sécurité sanitaire mondiale et la préservation.

Enfin, l'association nationale des collectivités sans OGM demande une nouvelle législation au niveau européen, qui soit étendue à l'ensemble des variétés développées par les firmes, et qui concerne autant les plantes modifiées par la transgénèse que par la mutagénèse.

**Jacques OLIVIER**

Maire du Thor, Conseiller régional

Président de l'association nationale des collectivités sans OGM

Tél : 06 82 98 41 39